

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/617 du 5 mai 2020, renouvelant l'approbation de la substance active métalaxyl-M conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/2087 du 14 décembre 2020, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active mancozèbe conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **EPERON PEPITE**

de la société	SYNGENTA FRANCE SAS
numéro de dossier	n°2021-0805

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit EPERON PEPITE dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active métalaxyl-M,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	EPERON PEPITE EPERON JARDIN EPERON PRO RIDOMIL GOLD MZ
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SYNGENTA FRANCE SAS 1228 Chemin de l'Hobit, 31790 Saint Sauveur, FRANCE
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	3,9 % - métalaxyl-M 64 % - mancozèbe
Numéro d'intrant	2010118
Numéro d'AMM	2010118
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/05/2021
Date limite pour la vente et la distribution	04/07/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	04/01/2022

Les demandes en cours d'instruction enregistrées sous les numéros suivants : 2012-1564, 2014-2687, 2016-2460 et 2018-2158 deviennent sans objet.

A Maisons-Alfort, le **16 MARS 2021**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)